Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

WWW.VD.CH/JUSTICE

Des services pratiques sur le site internet de la justice

Vous souhaitez déposer une plainte pénale ou obtenir un extrait de votre casier judiciaire, vous avez une question liée à une procédure de poursuite ou en relation avec votre mandat de tuteur / curateur, vous cherchez l'autorité judiciaire

compétente... Le site internet www.vd.ch/justice répond à vos questions.

L'ordre judiciaire vaudois est en ligne à l'adresse www.ojv.vd.ch depuis 2004. Il a toutefois profité d'une intégration au site de l'Etat de Vaud, avec le logiciel open source Typo 3, pour remanier entièrement son site internet et créer une vingtaine de rubriques pratiques dans la thématique " justice ", à l'adresse www.vd.ch/justice.

Les réponses aux questions fréquentes s'ajoutent aux autres services que l'on peut trouver en ligne, tels que des formules, des bases de données ou des guides. Ces nouvelles prestations permettent de répondre à des demandes croissantes du public. Les pages thématiques seront amenées à être complétées en fonction des besoins et des possibilités techniques.

Parallèlement à la mise en ligne d'un nouveau site internet, l'ordre judiciaire a misé sur d'autres moyens pour aller au-devant des demandes de citoyens. Un bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés existe notamment depuis 2003. Il répond aux questions portant sur les démarches à entreprendre lors d'une nomination. Un bureau cantonal de médiation en matière d'administration judiciaire a également ouvert ses portes à titre expérimental en août 2003.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 février 2007

OJV, Manon Heubi, chargée de communication, 021 316 15 14